

Conseil d'Administration du 31 mai 2022

**DÉLIBÉRATION 2022-13**

**Approbation du budget supplémentaire 2022**

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2021.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- de procéder à l'inscription d'une recette supplémentaire.
- d'ajuster certains chapitres pour couvrir des besoins de financement

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2022 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

\*\*\*

**1/ Budget supplémentaire 2022 – section de fonctionnement**

**1.1 Affectation du résultat net disponible**

**9 240,35 €** correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement du pôle ESADSE.

**1.2 Inscription de produits constatés d'avance**

Lors de l'exécution du budget 2021, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **267 252,00 €**.

Pour mémoire, les PCA correspondant à l'organisation de la biennale ont été repris au budget primitif 2022.

Pour le pôle « Relations internationales » :

- **49 282 €** pour la mobilité ERASMUS
- **84 420 €** pour le projet européen « Smoties »
- **45 000 €** pour le projet européen « Digital tools for creative collaboration »

Ces recettes sont inscrites respectivement aux articles 7478 et 7477 et les dépenses aux articles 6251 ; 611 et 6574.

Pour le pôle « Plateforme de recherche » :

- **20 000 €** pour le colloque recherche « Dzing-Dzing » organisé pendant la biennale
- **29 063 €** pour les projets de recherche (en unités design et numérique)

Ces recettes sont inscrites à l'article 74718 et 7478 ; les dépenses correspondantes à l'article 611.

Pour le pôle « ESADSE » :

- **19 487 €** pour des projets en faveur des étudiants dans le cadre du CVEC
- **20 000 €** pour le projet « digitalisation »

Cette recette est inscrite à l'article 7478 et 74718 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

### **1.3 Inscription d'une recette et des dépenses correspondantes**

Pour le pôle « ESADSE » :

- **25 000 €** de la Fondation pour l'université de Lyon pour soutenir la mise en place de l'alternance à l'esadse.

Cette recette est inscrite à l'article 7478 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

### **1.4 Ajustement de certains chapitres**

L'exécution budgétaire montre la nécessité de procéder à un ajustement entre les chapitres suivants :

- 5 000 € du chapitre 011 au chapitre 67

## **2/ Budget supplémentaire 2022 – section d'investissement**

**19 441,06 €** du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle ESADSE.

### 3/ En synthèse :

#### 3.1 Pour la section de fonctionnement

Budget supplémentaire		Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
BP 2022		<b>11 149 112,00 €</b>	<b>11 149 112,00 €</b>
	Affectation du résultat	9 240,35 €	
	Pôle ESADSE		9 240,35 €
	Reprise PCA	267 252,00 €	
	PCA pôle Relations Internationales		178 702,00 €
	PCA pôle P. D. R.		49 063,00 €
	PCA pôle ESADSE		39 487,00 €
	Nouveaux projets pour le pôle ESADSE	25 000,00 €	25 000,00 €
	Annulation de recettes propres suite report biennale		
	Annulation de recettes Partenariats suite report biennale		
	Annulation de recettes région AURA suite report biennale		
	Annulation de recettes Conseil dép. suite report biennale		
	Annulation de recettes SEM suite report biennale		
	Annulation dépenses de fonctionnement suite report biennale		
	Annulation dépenses de RH suite report biennale		
BP+BS 2022		<b>11 450 604,35 €</b>	<b>11 450 604,35 €</b>

#### 3.2 Pour la section d'investissement

Budget supplémentaire		Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
BP 2022		<b>293 280,00 €</b>	<b>293 280,00 €</b>
	Affectation du résultat	19 441,06 €	
	Projets pour l'ESADSE		19 441,06 €
BP+BS 2022		<b>312 721,06 €</b>	<b>312 721,06 €</b>

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2022.

Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité, 13 voix sur 13.

Pour extrait,  
Le président de séance

  
Marc CHASSAUBENE

